



Aux lauréats des concours 2022

Bienvenue dans la profession

Bienvenue dans l'Académie de Bordeaux

Site du SNEP FSU Bordeaux
Tous les renseignements sur la page spéciale « Stagiaires Bordeaux » :
<http://www.snepf-su-bordeaux.net/wp/?cat=32>

Cher-e collègue,

Tout d'abord, félicitations pour ton succès au CAPEPS et bienvenue dans l'académie de Bordeaux où tu as été affecté(e).

Le SNEP FSU, syndicat majoritaire dans la profession (83,75% des voix aux élections professionnelles de 2018), et ses militants (collègues EPS eux aussi) mettront tout en œuvre pour t'aider dans tes démarches administratives et te soutenir durant cette année de stage. Ce bulletin te donnera les informations nécessaires à ton entrée dans le métier.

Aussi, n'hésite pas à nous contacter pour tout questionnement concernant ton établissement, ta formation ou ta carrière. Notre site internet est aussi un outil précieux ! Tu y trouveras de nombreuses informations locales relatives au métier, sport scolaire, installations, péda, actions, mutations...

Nous t'inviterons à suivre des stages de formation syndicale. Deux d'entre eux sont particulièrement réservés aux stagiaires pour permettre de cerner les enjeux de notre métier pour partir du bon pied...

Nous te souhaitons une bonne et heureuse entrée dans la profession et te disons à très bientôt. D'ici là, bonnes vacances.

Nathalie LACUEY
Sandra DUFAURE



Nathalie LACUEY
Secrétaire académique du SNEP-FSU
Responsable des stagiaires
06 83 16 20 48
nath.lacuey33@gmail.com



Sandra DUFAURE
06 33 18 62 22
sandra.juglin@gmail.com



L'affectation sur un poste

C'est le rectorat, en fonction des supports budgétaires, qui procède à l'affectation des fonctionnaires stagiaires.

Une fois l'affectation dans l'académie de Bordeaux prononcée par les services ministériels, le lien actif sur le site SIAL permet l'accès direct au serveur académique SAVA. La saisie des voeux académiques se fera exclusivement sur le serveur académique SAVA.

L'ouverture du site se fera du lundi 11 juillet 2022 à 8h30 au mardi 12 juillet 2022 à 12h30

Les infos sur le site du rectorat sont disponibles par le lien :

<https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-des-stagiaires-du-2nd-degre-public-rentree-2022-121857>

Tu peux également aller sur notre

site page spéciale « Stagiaires Bordeaux »

<http://www.snefsu-bordeaux.net/wp/category/corpo/stagiaires/>

Tu devras faire 6 vœux (1er vœu une commune puis les 5 départements de l'Académie classés par ordre de préférence).

Le barème retenu sera le même que celui pris en compte pour l'affectation dans les académies. Il comprend le rang de classement au concours selon les déciles, la situation familiale, la bonification « agrégé », les bonifications de services antérieurs.

D'autres démarches, pièces à fournir, inscription INSPE, certificat médical, ... dans un temps contraint te sont demandées. Suis

scrupuleusement les instructions et dates données dans les fiches données par le rectorat (lien ci-dessus).

Dès que tu connais ton affectation transmise par voie électronique à partir de la date prévisionnelle du 22 juillet 2022, reviens vers nous pour nous la communiquer. Nous pourrons te donner les coordonnées d'un collègue de l'établissement afin de te permettre une prise de contact.

Depuis 2020, avec la loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019, les commissaires paritaires sont écartés des actes de gestion concernant le mouvement et l'affectation des personnels. Nous dénonçons ce mode de fonctionnement qui remet en cause le dialogue social, la transparence et l'équité dans le traitement des situations, l'administration étant seule décisionnaire.

Nous t'invitons cependant à nous envoyer la fiche jointe avec tes vœux et barèmes pour connaître ton dossier et te conseiller.

La formation

Le SNEP s'est toujours battu pour que l'entrée dans le métier s'effectue de manière progressive. Il revendique un 1/3 temps devant élèves sur les heures postes du tuteur afin de garantir un véritable temps de formation. La réforme qui amène à affecter une majorité de lauréats à temps plein ne peut être compatible avec une entrée progressive dans la profession et une formation exigeante. La logique de récupération de moyens prédomine.

Les stagiaires à mi-temps (7h à 8h + 3h d'AS sur l'année), titulaires d'un MASTER disciplinaire, seront libérés de cours les jeudis et vendredis pour assister aux journées de formation mises en place par l'INSPE.

Les stagiaires à temps plein (titulaires d'un master 2 MEEF, ex-contractuels justifiant d'une expérience professionnelle dans la discipline soit 1 an et demi en

équivalent temps plein d'enseignement de la discipline sur les 3 dernières années) auront 10 à 20 journées de formation **pris sur leur temps de travail**. Ce qui est insatisfaisant. La mention d'un diplôme ou le fait d'avoir déjà enseigné ne peuvent pas constituer une formation en soi.

Les stagiaires contractuels

alternants : leur mise en place à partir de la rentrée 2021 s'est faite dans le cadre de la réforme de la formation. Ils ont un service de 6 heures devant élèves en pleine responsabilité sur 2 semestres de leur Master MEEF + 3h d'AS sur un trimestre pour un salaire de 800 € brut par mois. Ils mènent de front un triple projet : enseignement, Master 2, préparation CAPEPS...

Des journées de pré-rentrée à l'INSPE sont organisées entre le 25 et 27 août 2022. L'organisation te

sera communiquée ultérieurement. Aussi nous te conseillons d'aller régulièrement sur le site de l'INSPE.

Les journées de formation disciplinaire au cours de l'année auront lieu à Bordeaux ou à Pau en fonction de ton lieu d'affectation.

Attaché au collectif, au travail en équipe, au partage de ressources, le SNEP FSU Bordeaux reste à ton écoute et te propose en fonction de tes besoins de :

Te rapprocher de collègues ressources, ex-formateurs INSPE à Bordeaux:

Annie BOURREL :

annie.bourrel@yahoo.fr

Pascal GRASSETIE :

pascal.grassetie@free.fr

Suivre les **soirées de l'EPS** (une par mois) proposées en visio le mercredi soir.



Sur tous les champs qui touchent au métier, des militant(e)s du SNEP-FSU œuvrent pour faire avancer l'école, l'EPS et le sport scolaire (formation initiale et continue, équipements, péda, budgets, sport scolaire, etc...), mais aussi la reconnaissance des personnels, le maintien de leur statut (salaires, affectations, déroulé de carrière, enseignant concepteur de son métier, indépendance au service de l'intérêt général, etc...). C'est pourquoi, tu croieras tout au long de ta carrière des collègues du SNEP-FSU.

Les différents changements de la formation des enseignants montrent que, depuis qu'ils existent, les enseignants d'EPS ont dû inlassablement lutter pour que soit pris en compte l'aspect fondamental de leur discipline au sein du système éducatif. Bien que ces actions aient permis des progrès indéniables, cette bataille n'est jamais gagnée définitivement, les nouveaux programmes lycée, la lutte pour un accès à des installations sportives de qualité, gymnases, piscines..., pour l'augmentation des heures d'enseignement, la baisse des effectifs par classe ..., l'attestent. L'histoire de la profession est un peu le reflet permanent du combat qu'elle a dû conduire, et le SNEP FSU est l'outil qu'elle s'est historiquement donnée pour l'organiser

collectivement et le mener.

C'est pourquoi la profession s'est toujours reconnue très majoritairement dans le SNEP FSU ce qui se traduit par des résultats sans ambiguïté aux élections professionnelles. **Lors des prochaines élections professionnelles qui se dérouleront en décembre 2022, tu seras à ton tour appelé à voter.** La grande majorité des représentants des personnels (qui siègent pour les mutations, les promotions, les moyens, les postes, etc.) sont des militants du SNEP FSU élus par 83,75% des enseignants d'EPS.

C'est au nom de cette confiance, que nous t'appelons à rejoindre le SNEP FSU sans tarder afin que nous puissions ensemble, continuer avec plus de forces, à porter nos propositions et les actions syndicales. L'adhésion est loin d'être un acte isolé, en 2021-2022, 54% des professeurs stagiaires de l'académie de Bordeaux ont adhéré au SNEP FSU. Ta cotisation te permettra en outre de recevoir le "fil infos" national hebdomadaire t'informant régulièrement de l'évolution des problématiques, chantiers sur le métier ainsi que les productions, bulletins nationaux et académiques, revue contrepied, mails départementaux et académiques t'informant de l'activité sur la situation locale.

Et le SNEP ?



Pour le SNEP FSU Académique

Les Responsable stagiaires:

Nathalie LACUEY 06 83 16 20 48 nath.lacuey33@gmail.com

Sandra DUFAURE 06 33 18 62 22 sandra.juglin@gmail.com



AFFECTATION ACADÉMIQUE STAGIAIRES EPS

ACADEMIE DE BORDEAUX - RENTREE 2022

A retourner à : SNEP Bordeaux, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux ou par mail à : nath.lacuey33@gmail.com

Concours obtenu : CAPEPS AGREGATION EXTERNE INTERNE 3^e CONCOURS
Ancien AED **Ex titulaire de la Fonction Publique** **Contractuel**

NOM (de naissance) : Prénom :
NOM (marital) : Sexe : F ou M Date de naissance :
Adresse personnelle :
..... Téléphone :
Mail : Syndiqué SNEP oui non

CLASSEMENT AU CONCOURS :

Vous êtes reçu(e) sur |
Les promotions sont divisées en déciles (1 décile = 10% des reçus).
Pour déterminer votre décile : divisez votre rang de classement par le nombre d'admis/10.

Entourez le nombre de points correspondants à votre situation :

1 ^e décile 150 pts	2 ^e décile 135 pts	3 ^e décile 120 pts	4 ^e décile 105 pts
5 ^e décile 90pts	6 ^e décile 75 pts	7 ^e décile 60 pts	8 ^e décile 45 pts
9 ^e décile 30 pts	10 ^e décile 15pts		

VŒUX D'AFFECTATION (dans l'ordre de la demande officielle) 1 commune puis 5 départements

1	4
2	5
3	6

Joignez une copie de votre demande saisie sur SAVA

Bonification « agrégé » : 100 pts sur tous les voeux
Bonification « travailleur handicapé » : 1000pts sur le 1^{er} vœu
Ancien AED, ex-titulaire de la FP, Contractuel(le) : 200 pts
justifier d'au moins une année scolaire au cours des deux dernières années scolaires.

SITUATION FAMILIALE

- Rapprochement de conjoint : 150 pts + 75 pts par enfant de moins de 18 ans au 1.09.2022
Marié ou pacsé le 30 juin 2022 au plus tard
- Autorité parentale conjointe: 225 points par enfant puis 75 points par enfant supplémentaire

Calculez votre TOTAL DE POINTS :

Les stages de formation syndicale : Un droit !

Le SNEP organise toute l'année de nombreux stages à tous les niveaux et sur différents thèmes : la vie de l'établissement, la vie syndicale, la pédagogie et les programmes, les installations sportives, la sécurité et la responsabilité, le mouvement des personnels...

Lors de l'AG de rentrée UNSS, un bulletin spécial stages SNEP FSU sera distribué à toutes et tous les collègues. Il permettra de prendre connaissance de la programmation, d'anticiper le calendrier et d'organiser ses demandes.

Le droit d'y participer est

explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire ou contractuel dans la limite individuelle de 12 jours ouvrables par an, avec la rémunération intégrale et sans être obligé de remplacer ses cours. Les demandes doivent être déposées par voie hiérarchique, au plus tard un mois à l'avance.

Le calendrier des stages 2022-2023 ainsi que le modèle de demande sont mis à jour au fur et à mesure sur notre site : <http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?cat=44>

2 stages sont plus particulièrement investis et organisés pour les stagiaires :

- « **Spécial mutation inter** » pour comprendre et connaître les règles du mouvement des personnels, en novembre 2022

- « **Grand saut** » indispensable pour préparer sereinement son affectation en tant que titulaire en mai-juin 2023.

Nous te tiendrons informé-e par mail en temps voulu.

Stage "Mutations inter"

Entrer dans la fonction publique, devenir fonctionnaire, c'est non seulement pouvoir exercer le métier choisi mais aussi être assuré d'avoir un poste correspondant à ses qualifications. En effet, l'administration doit à chaque titulaire un poste comme chaque agent doit contribuer à assurer la continuité du service public d'éducation et l'égalité d'accès des jeunes à l'enseignement sur tout le territoire national. Participer au mouvement inter-académique est une obligation pour tout fonctionnaire stagiaire, aussi en

connaître les règles, les barèmes avec ses bonifications possibles est incontournable.

Pour le SNEP FSU, formuler des vœux en étant accompagné, éclairé, rassuré est essentiel.

Chaque année, il organise un stage mutation inter-académique avec l'objectif :

- d'apporter conseils, expertise à chacun-e dans le respect des règles collectives et
- d'assurer un suivi tout au long des opérations (formulation des vœux, pièces justificatives à fournir,

vérification des barèmes, contestation, recours).

Ce stage a lieu en novembre pendant la période de l'ouverture du serveur pour la saisie des vœux. En 2021, il s'est déroulé le 22 novembre au lycée La Morlette à Lormont en présence de 36 stagiaires.

Une fois les résultats connus, début mars, le SNEP FSU Bordeaux met les collègues stagiaires en relation avec des collègues SNEP FSU de l'académie d'affectation afin d'être accompagné dans la deuxième phase intra-académique.

L'expertise, la solidarité et le collectif guident notre travail et constituent la boussole du SNEP FSU.

Si les cartes seront rebattues à la rentrée 2022 pour les futur-es fonctionnaires stagiaires et leur affectation revue à la faveur d'une affectation nationale, jusque là les collègues fonctionnaires stagiaires étaient pour une très grande majorité affectés à mi-temps dans l'académie où ils avaient passé leur concours. Le moment des mutations venus, la plupart quittent alors leur Région et sont affectés selon leur barème dans les académies. Ce « grand saut » à la fois vers de nouveaux horizons mais aussi dans un métier désormais à plein temps nécessite d'appréhender les mécanismes de fonctionnement des

établissements, de connaître ses droits, de savoir les points d'appuis. Le SNEP FSU Bordeaux propose donc ce stage pour outiller les jeunes collègues pour faciliter leur premier poste de titulaire.

La journée de formation aborde les premiers contacts avec l'établissement d'affectation, les démarches à ne pas louper, les aides financières à solliciter mais aussi le rôle des enseignants au conseil d'administration, le sport scolaire ou

encore le droit syndical.

Point fort de la journée, la prise de contact directe avec des collègues de l'académie d'arrivée. Militant-es du SNEP FSU, ces collègues donnent toutes les informations utiles et nécessaires pour une arrivée confortable. Échanges de coordonnées et discussions en direct permettent d'envisager sereinement cette rentrée un peu particulière !

Stage "Grand saut"

Je renvoie ma fiche à SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS
ou au responsable départemental (ou académique) de mon établissement d'exercice (cf verso)

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation	
	Nom	Nom :			
	Nom de naissance	Adresse complète :			
	Prénom	Mode de recrutement			
	Adresse complète				
	Mail	Professeur EPS stagiaire		Agrégé EPS stagiaire	
Téléphone fixe	CAPEPS externe	Détachement	Agrégation externe		
Téléphone portable	CAPEPS interne	Liste d'Aptitude	Agrégation interne		
	Renouvellement	Prolongation			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<input type="checkbox"/> Version papier	<input type="checkbox"/> Version papier	
	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle	
	<input type="checkbox"/> Adresse établissement	<input type="checkbox"/> Adresse établissement	J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
<input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version électronique	Date et signature	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023 STAGIAIRES

**Crédit d'impôt :
adhérer, ça vaut le coût !**

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66 %, versé par l'État que tu sois imposable ou non.

Tu trouveras dans le tableau ci-contre ce que coûte réellement la cotisation syndicale pour un stagiaire EPS.

	Professeur(e) EPS STAGIAIRE	Agrégé(e)** EPS STAGIAIRE
Cotisation syndicale annuelle (versée au SNEP-FSU).	100 €	110 €
Crédit d'impôts.	66 €	73 €
<i>Côût réel de la cotisation syndicale pour l'adhérent.</i>	34 €	37 €
Soit, par semaine. *	0,65	0,72

* Sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche.
** pour les collègues déjà titulaires (PEPS ou PS), se référer à votre dernier échelon

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snefpsu.fr/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>	